



Covid-19 – Guide de bonnes pratiques pour la prise en charge du patient en cabinet d'ostéopathie

Mise à jour du 27 octobre 2020



Ce guide pratique, établi par le Registre des Ostéopathes de France, supervisé par le Docteur Philippe MAHÉ, a pour objectif d'accompagner l'ostéopathe dans la mise en œuvre des mesures de sécurité et d'hygiène dans le cadre de la prise en charge de patients en cabinet de ville durant la phase épidémique de Covid-19 hors confinement.

Si l'ostéopathe présente un ou plusieurs signes tels qu'une fièvre, une toux, une perte du goût ou de l'odorat, des troubles digestifs, ou s'il a été testé positif au COVID-19 (test PCR uniquement), il devra s'abstenir de prendre en charge tout patient et se conformer aux directives en vigueur.^{1,2}

La chronologie du descriptif suit le parcours de soins du patient de sa prise de rendez-vous jusqu'à sa sortie du cabinet.

Cette chronologie est là pour vous accompagner dans la prise en charge des patients en cabinet de ville durant la phase épidémique de Covid-19 hors confinement et ne saurait remplacer les mesures essentielles de bon sens et la grande responsabilité que vous mettez en œuvre dans votre pratique quotidienne.

I. Le patient avant la prise en charge

Si le patient présente un ou plusieurs signes tels qu'une fièvre, une toux, une perte du goût ou de l'odorat, des troubles digestifs, ou s'il a été testé positif au COVID-19 (test PCR uniquement), il ne doit pas se rendre au cabinet, mais se conformer aux directives en vigueur.

A. Prise de rendez-vous

La prise de rendez-vous doit se faire exclusivement à distance (téléphone, plateformes internet) afin :

- D'éviter l'augmentation du nombre de personnes circulant au cabinet et en dehors du cabinet.
- De recueillir des informations indispensables, relatives à l'infection potentielle au COVID-19 préalablement à sa venue au cabinet.
- D'informer le patient de l'obligation du port d'un masque lors de son déplacement pour se rendre au cabinet et durant toute la durée du rendez-vous.
- De privilégier la transmission de tous les documents sous format numérique.

Ces informations doivent être disponibles lors de la prise de rendez-vous téléphonique et affichées à l'extérieur sur la porte d'entrée ([affiche en téléchargement sur votre espace adhérent](#)). De plus, elles peuvent figurer sur la plateforme de prise de rdv et sur le site internet du cabinet.

B. Arrivée au cabinet

Accueillir les patients un par un, à porte fermée.

A l'arrivée du patient, l'ostéopathe vient lui ouvrir. Il le fait entrer puis désinfecte la poignée de porte.

Ainsi, il n'y a pas de croisement de patients dans la salle d'attente.

Le patient doit déjà porter un masque avant d'entrer.

Une fois passée la porte d'entrée, le patient doit immédiatement se désinfecter les mains.

Une solution de gel hydro alcoolique ou du savon doivent lui être mise à sa disposition.



C. Dans la salle d'attente

Pour que les patients ne se croisent pas, il sera nécessaire en amont de les prévenir au moment de la prise du Rendez-Vous. L'horaire doit être respecté. Un appel préalable au patient peut valider son autorisation à approcher du cabinet. Les toilettes peuvent devenir également une commodité inaccessible, ce dont devront être préalablement informés tous les patients « Prendre ses précautions avant, Crise Covid-19 oblige ». Si toutefois, ils sont utilisés, il faut le faire préciser au professionnel afin qu'il désinfecte la zone avant l'arrivée du patient suivant.

- L'information relative aux gestes barrières ainsi qu'aux recommandations aux patients doivent être affichées de façon lisible et visible ([Affiche recommandations patients](#)) ([Affiche gestes barrière salle d'attente](#)).
- La salle d'attente doit être débarrassée de tous les éléments superflus susceptibles d'augmenter le risque de contamination par contact (magazines, mobilier, jouets, plantes, porte-manteaux ...).
- La distanciation d'un mètre minimum entre les patients doit y être respectée ce qui implique une réorganisation de l'espace, si votre salle d'attente le permet. Il est fortement recommandé de n'accepter qu'un seul patient dans la salle d'attente (inviter les patients à patienter dans leur véhicule jusqu'à l'heure de leur rdv).

D. Dans le cabinet

- Lors de son parcours au sein du cabinet, le patient doit éviter au maximum tout contact non indispensable (exemple : ne pas poser les mains sur les poignées de portes, chaises, mobiliers).
- Des moyens de désinfection des mains sont mis à disposition à l'entrée et/ou dans la salle d'attente.
- Si l'accès aux toilettes reste ouvert, ces mêmes équipements doivent être à disposition. Chaque passage nécessite une désinfection systématique.
- Il est conseillé d'aérer largement et régulièrement les zones de circulation.

II. Le patient pendant la prise en charge

A. La tenue de l'ostéopathe

Le port d'une blouse (ou d'une tenue réservée aux soins) et du masque par l'ostéopathe est obligatoire (chirurgical à minima). Le port du masque par le patient est fortement recommandé afin de bénéficier d'une protection croisée. L'idéal serait de changer de blouse à chaque patient.

B. Les soins

- L'ostéopathe respecte l'ensemble des règles relatives aux gestes barrières en toutes circonstances.
- Le critère relatif au rapport bénéfice/risque notamment au regard des risques de contamination par contact, doit orienter le choix des techniques mises en œuvre.
- La présence d'un tiers (parent, aidant ...) pendant le soin est tolérée avec le strict respect des règles de distanciation sociale et de la mise en œuvre des gestes barrières (le port du masque est obligatoire).

C. La pièce de consultation

- Il est préférable de ne pas utiliser de moyen de ventilation ou de climatisation centralisée (sauf à veiller à une stricte hygiène des filtres à haut rendement de filtration) afin d'éviter la dispersion des microgouttelettes susceptibles d'être vecteurs du COVID-19. Cependant, le port du masque par le patient et le praticien limiterait grandement les microgouttelettes en suspension.
- Il est conseillé d'aérer largement et régulièrement la pièce de soin entre chaque patient.



D. Le matériel

La table de travail sur laquelle s'allonge le patient est désinfectée systématiquement entre deux consultations. L'usage de draps d'examen pour la table de soin ainsi que pour les chaises destinées aux patients est requis.

E. À la sortie

Le patient doit éviter tout contact avec une surface du cabinet (poignée de porte, murs, mobiliers) avant de se retrouver à l'extérieur ; pour cela l'ostéopathe doit le raccompagner jusqu'à la sortie.

III. NETTOYAGE DES SURFACES ET DU MOBILIER

- L'entretien de toutes les surfaces est réalisé avec un textile dédié, propre ou à usage unique imprégné d'un détergent-désinfectant virucide. Il est changé pour le mobilier et l'équipement de chaque zone.
- Utiliser une méthode de désinfection adaptée au matériel informatique. Il est possible d'utiliser un film plastique alimentaire à jeter en fin de journée.
- Tout le matériel utilisé lors du ménage doit être désinfecté après son utilisation.
- La désinfection des surfaces peut être obtenue par l'usage d'eau de Javel à une concentration de 0,5% (1 litre de javel à 2,6% pour 4 litres d'eau froide) ou d'alcool à 70% ou de tout autre produit validé par la norme EN 14 476 en suivant les recommandations du fabricant.

IV. RETOUR AU DOMICILE DE L'OSTÉOPATHE

L'ostéopathe se désinfecte les mains avant d'entrer à son domicile et doit retirer ses vêtements (chaussures, veste ...) avant d'entrer à son domicile. À défaut d'avoir une tenue spécialement dédiée pour l'exercice de sa profession, le lavage de ceux qui ont été portés pendant la journée de travail (machine à laver à 60° pendant 30 minutes minimum séparés des autres vêtements) reste indispensable.

Sources : <https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/consignes-hygiene-cabinets-ville-covid19.pdf>

¹ : [COVID-19 – Isolement : principes généraux](#)

² : [COVID-19 – Informations Arrêt de travail](#)